

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT
DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés Mme Béatrice FERNANDO.

Absents M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3685 du 16 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe « Immeubles de Rapport » ;

VU la délibération n° 3846 du 16 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « Immeubles de Rapport » ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe Immeubles de rapport 2025 au sein des chapitres 27 et opérations de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de la section d'investissement :

Section d'investissement :

- Chapitre 27 « Autres participations financières » : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 276341 pour un montant de 50.000 € concernant le versement d'acompte à l'EPF sur l'immeuble de l'Hôtel numérique d'entreprise.
- Chapitre opération « Aire d'accueil gens du voyage » : Il est proposé de réduire les crédits 2025 de 50.000 € sur l'opération qui sera finalisée en 2026 afin d'équilibrer la section.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1/2025 sans augmentation de crédits en section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Immeubles de Rapport 2025.

Transmission au Représentant de l'État N° 3982

Publication le 16/12/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 16/12/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24267-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT 2025			
DECISION MODIFICATIVE N° I/2025			
Désignation		Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT			
27-27634I « Autres participation - EPF »		+ 50.000 €	
10-AIRES-01 « Aire d'accueil gens du voyage »		- 50.000 €	
Total		0 €	0 €